

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de 135'000 fr. destiné à financer l'aménagement d'un terrain de beach-volley à la plage

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Introduction

Suite à de nombreuses demandes, la Commission de la culture, des loisirs et des sports s'est penchée sur la possibilité d'installer un terrain de beach-volley au Petit Cortaillod. D'autres communes (La Grande-Béroche à Saint-Aubin, Milvignes à Auvernier, Neuchâtel, Hauterive et Saint-Blaise) ont installé un tel terrain qui est très apprécié, permettant des moments de détente et de jeux et de se retrouver de façon conviviale et sportive.

Plusieurs demandes d'offre ont été lancées et la solution la meilleure a semblé être celle qui proposait une installation "clé en mains", de la préparation du terrain à la pose des grillages, avec une bâche de protection pour les mois hors saison.

Pour le lieu: plusieurs endroits ont été évalués. Dans un premier temps, le terrain de la Rive avait été envisagé. Le CEP aurait abandonné son coin dédié au saut à la perche et au lancer du poids et une place suffisante aurait permis son implantation. Les instances du CEP ont été contactées et ont donné leur aval. Lors de cette première présentation, la Commission de la culture, des loisirs et des sports s'est opposée à la construction du terrain de beach-volley sur le terrain de la Rive pour plusieurs raisons : localisation loin de la plage, absence de douches ouvertes pour se rincer après son match, problématique lors de match de football, pas d'accès facile au Lac pour récupérer des ballons dans l'eau.

Dans un deuxième temps, la possibilité d'implanter ce terrain dans le triangle à l'arrière du restaurant Le Pilotis a été étudiée selon la photo ci-dessous.



Cette localisation semblait présenter de prime abord quelques inconvénients, besoin de place pour l'hivernage des bateaux et manifestations durant l'été qui nécessite de la place, mais après analyse ces obstacles ne semblent pas insurmontables. Selon le Service des travaux publics, environ 20 bateaux à moteur pourraient être déplacés sur le parking de la Gouille libérant une place importante dans l'emplacement prévu pour le terrain de beach-volley. Les voiliers, trop hauts pour être déplacés facilement à la Gouille, pourraient être hivernés plus à l'Est. Le Club nautique de Cortaillod (CNC) a été consulté et n'a pas exprimé d'opposition.

Concernant les manifestations, il reste une surface disponible importante dans la zone qui nécessitera toutefois quelques modifications des habitudes pour les organisateurs. Les différentes sociétés actives dans l'organisation de manifestations dans ce secteur ont été également consultées et des aménagements sont possibles. Cette zone ne devrait rien perdre de son attractivité

La possibilité de couvrir le terrain, soit pour entreposer les bateaux en hiver soit pour augmenter la surface disponible en cas de manifestations, a également été étudiée mais, en plus d'être assez complexe à réaliser, génère des coûts supplémentaires. En outre, elle nécessiterait un travail important pour le Service des travaux publics et un lieu de stockage pour le couvert durant la belle saison.

2. Estimation des coûts

Le coût de réalisation de ce projet se résume comme suit :

• Travaux préliminaires et terrassements	30'700 fr.
• Réseaux et infrastructures	65'300 fr.
• Equipements	26'300 fr.
• Permis de construire	5'000 fr.
• Divers et imprévus (~6%)	7'700 fr.
• <u>TOTAL (TTC)</u>	<u>135'000 fr.</u>

3. Subvention

Une subvention de 10 % au maximum pourrait être accordée par la Commission LoRo-Sport Neuchâtel, laquelle ne se prononcera qu'après l'acceptation du crédit.

4. Impact sur la durabilité

Cette nouvelle offre s'inscrit dans les efforts continus (petit jardin à l'impasse du Carraz, engins de remise en forme au chemin des Rondinières, modernisation de la place de jeux, aménagement de la plage) pour faire de notre village un lieu convivial et attractif, se souciant du bien-être et de la santé de ses habitants et de ses visiteurs.

L'impact environnemental est faible. Il est prévu un fond de chaille pour éviter la pose d'une dalle en béton sur le terrain.

La surface du terrain ne nécessitera pas d'arrosage et diminuera la surface de tonte.

5. Conclusion

Nous vous remercions par avance de bien vouloir accepter la demande de crédit qui vous est proposée en adoptant le présent rapport et l'arrêté annexé.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortailod, le 22 novembre 2024

Au nom du Conseil communal	
Le président	Le chef du dicastère
Olivier Félix	Olivier Rochat

PROJET

Arrêté du Conseil général accordant au Conseil communal un crédit de 135'000 fr. destiné à financer l'aménagement d'un terrain de beach-volley à la plage

Le Conseil général de la Commune de Cortaillod ;

Vu le rapport du Conseil communal du 22 novembre 2024 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement général de Commune du 9 novembre 2015 ;

Vu le règlement communal sur les finances du 9 novembre 2015 ;

Entendu la Commission de la culture, des loisirs et des sports ;

Entendu la Commission financière ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête

Article premier : Un crédit de 135'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer l'aménagement d'un terrain de beach-volley à la plage.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50300.06 du chapitre 34200 « Loisirs » et amortie au taux moyen de 3,5 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Cortaillod, le 12 décembre 2024

Au nom du Conseil général

Le président

Jürg Hosner

Le secrétaire

José Arias